



Aire Nature Grandes-Piles
Corporation Halte Camping du Lac
Clair et du Lac Roberge
650, 4^e avenue, bureau 7
Grandes-Piles, Qc. G0X 1H0
819-809-2535
www.airenature.com

**MÉMOIRE DE LA CORPORATION HALTE CAMPING
DU LAC CLAIR ET DU LAC ROBERGE
AIRE NATURE GRANDES-PILES**

À l'intention du BAPE

**PROJETS DE DOUZE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE**

AVRIL 2019

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Corporation Halte-Camping du Lac Clair et du Lac Roberge Aussi désignée « AIRE NATURE GRANDES-PILES »

Mission et Localisation

Aire Nature Grandes-Piles est un OBNL qui a pour mission, et est mandaté à cet effet par la Municipalité de Grandes-Piles, de gérer et de préserver les territoires sous son administration situés dans la Réserve de biodiversité projetée. Dans ce cadre sauvage et préservé Aire Nature encourage les visiteurs à respecter et à pratiquer la philosophie « sans traces ». L'OBNL est géré par un Conseil d'administration formé de bénévoles convaincus du bien-fondé de la mise en place des Aires Protégées.

Aire Nature est situé au cœur du secteur Ouest de la Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, sur le chemin du Lac des Îles dans la Municipalité de Grandes-Piles. Cette municipalité est localisée dans la MRC de Mékinac en Mauricie. Le site d'Aire Nature est accessible depuis la route 159 entre les municipalités de St Roch de Mékinac et St-Tite. Les installations de séjours rustiques et le chalet d'accueil sont situés sur le côté Nord-Ouest du Lac Clair.

Depuis le chalet d'accueil, de nombreux sentiers de randonnée, entretenus par Aire Nature, s'élancent autour de plusieurs lacs (Lac des Îles, Lac du Lièvre, Lac Jean-Baptiste). Le site d'Aire Nature constitue également l'un des deux accès au tronçon Jacques Buteux du Sentier National de la Mauricie.

Aire Nature occupe une superficie de 6,09 hectares sous bail consenti à la Municipalité de Grandes-Piles par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles; Aire Nature gère actuellement 21 sites de camping rustique sans services :

- 2 emplacements pour petits VR moins de 20 pieds
- 14 sites rustiques pour tentes (sable ou plateformes)
- 5 petits prêts-a-camper

Les activités proposées à l'année sont la randonnée, l'été le canot et kayak, l'hiver la raquette, le ski de fond nordique ou ski hok. La pêche y est aussi pratiquée.

Contexte territorial

Depuis la création de la Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles en 2009, ce territoire sous bail est soumis à la réglementation du plan de conservation de la Réserve de biodiversité afin d'en maintenir l'intégrité écologique. En plus du Sentier National, six aires protégées sont situées à proximité, créant ainsi un couloir vert : Le Parc National de la Mauricie, la petite Rivière Mékinac

nord, la réserve l'Envol (réserve naturelle en milieu privé), un habitat de la ouananiche, une aire de concentration des oiseaux aquatiques et un habitat de faucons pèlerin. (Habitats fauniques)

Contexte Historique

Aire Nature Grandes-Piles (Corporation Halte-Camping du Lac Clair et du Lac Roberge) a été créé en avril 2003. Les objets sont :

- Favoriser le développement de l'industrie récréotouristique de Grandes-Piles
- Mettre en valeur le secteur du Lac Clair et du Lac Roberge à des fins éducatives, récréatives, sportives et touristiques, en harmonie avec la nature
- Régénérer, protéger et aménager le milieu naturel tout en favorisant son accès aux amateurs de plein air
- Travailler en concertation avec la Municipalité de Grandes-Piles, et les intervenants du milieu et les différents paliers gouvernementaux
- Exploiter la Corporation à des fins purement sociales.

(réf. lettres patentes de la Corporation)

Aire Nature Grandes-Piles fut créé à l'initiative de personnes impliquées dans l'administration municipale de Grandes-Piles, et de nombreux citoyens et utilisateurs; ceux-ci furent parmi les premiers à siéger au Conseil d'administration.

Aire Nature a participé à de nombreuses études, comités et consultations au cours du temps. Il a aussi participé à l'élaboration, la mise en place et l'accréditation du tronçon Jacques Buteux du Sentier National de la Mauricie à Grandes-Piles, en plus de participer à la rédaction de la proposition d'Aire protégée dans le cadre de la Stratégie Québécoise des Aires à Protéger.

Le secteur du Lac Clair est nettement identifié comme étant un des quatre pôles touristiques importants pour la Municipalité de Grandes-Piles, avec le cœur du village, la marina et le Musée du Bûcheron. Depuis la fondation de l'OBNL, la Municipalité de Grandes Piles est un partenaire solide et très impliqué par son soutien technique et financier. La Municipalité s'est toujours engagée dans cette démarche de reconnaissance de la Réserve de biodiversité projetée sur son territoire afin d'assurer à ses citoyens la jouissance d'une nature belle et généreuse pour les générations à venir.

Bénéfices pour la communauté

Peu de villages de la taille de Grandes-Piles bénéficient d'infrastructures récréatives et touristiques aussi diversifiées. Sans en avoir le statut de « Parc », Grandes-Piles peut s'enorgueillir d'avoir un aussi beau territoire dévoué aux activités de plein air et à la Conservation de la Nature. Un atout dans l'actualisation de sa planification stratégique. Ceci

permet d'augmenter l'attractivité de la Municipalité tant pour l'établissement de nouvelles familles que pour les touristes amateurs de plein air.

Par ailleurs les propriétaires de terrain privé établis autour du Lac Clair et du Lac des Iles bénéficient aussi de la présence de l'organisme, et du statut de Réserve de biodiversité projetée. Avant l'implantation d'Aire Nature sur le territoire, ces lacs étaient utilisés de manière délinquante. En effet, au fil du temps, des groupes de personnes s'étaient appropriés les lieux sans autorisation ni contrôle, et empêchaient l'accès aux Terres Publiques. On y retrouvait toutes sortes de déchets laissés par ces « squatters », ainsi que de nombreuses traces de comportements qui ne respectaient pas le milieu naturel : déboisement sans limite, dépôt de vidanges non dégradables (pneus, ferraille, etc.). Les îles du Lac Clair ultra fragiles, étaient en voie de devenir des îles dénudées où la végétation peinait à se régénérer. De plus l'absence d'installations sanitaires posaient de sérieux questionnements sur les risques de pollution de l'eau du Lac Clair.

La première tâche des membres bénévoles d'Aire Nature, et Amis du lac Clair, a été de nettoyer ce territoire, et une des grandes difficultés rencontrées les premières années, fut de discipliner les utilisateurs à une nouvelle forme d'encadrement et de fonctionnement dans l'accès aux Terres publiques.

Après 15 années de fonctionnement, Aire Nature compte, 78 membres utilisateurs d'une passe de saison donnant accès à l'année au site sous gestion d'Aire Nature Grandes-Piles; en 2018 seulement, 1575 visiteurs d'une journée ont profité de l'accès au territoire, des activités offertes et des installations, et 1750 amateurs de séjours rustiques ont profité des sites de camping et infrastructures légères (style prêt à camper) sur le pourtour du Lac Clair et Lac des Iles. (*réf : statistiques internes de l'organisme 2018*). De 2003 à ce jour, la Corporation a procédé à des investissements, et assumé des frais d'exploitation de l'ordre d'un million de dollars. Le but n'étant pas de faire des profits, Aire Nature a privilégié l'accès des lieux par une offre tarifaire respectant les utilisateurs et les besoins de fonctionnement de l'OBNL.

Pour faire une synthèse rapide, après des années de persévérance et de travail de sensibilisation, nous pensons avoir conquis une catégorie privilégiée d'utilisateurs conscients des richesses naturelles que leur offre le territoire de la Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, et nous croyons fermement que la double vocation, mise en valeur récréotouristique et protection du milieu naturel, est possible lorsque des mécanismes de gestion sont mis en place.

Nous appuyons la démarche d'attribution d'un statut permanent de protection à la Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, et souscrivons d'emblée aux objectifs du MELCC et du gouvernement du Québec à l'atteinte des objectifs de création des Aires Protégées, dont les 12 Réserves de biodiversité et une Réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie.

Ce statut permanent de la Réserve de biodiversité de Grandes-Piles permettra une utilisation durable de forêts matures témoins qu'on y retrouve. De plus, la présence avérée d'une grande

biodiversité faunique et floristique dont le Ministère a commencé le recensement depuis plusieurs années, sera mieux connue et protégée. A souligner que le large corridor naturel avec le parc National de la Mauricie via la rivière Saint-Maurice, constitue une zone de migration d'une faune diversifiée qui profitera de la protection et du suivi exercé par le gouvernement et les communautés locales impliquées.

Globalement l'attribution de statut permanent permettra d'améliorer le ratio d'aires protégées facilement accessibles par le public dans le cadre d'une mission de préservation et d'éducation pour les générations futures, en plus de permettre le maintien d'un plan de conservation sous le régime d'activités contrôlées excluant toute exploitation industrielle.

La garantie à long terme de l'utilisation de ces territoires à des fins éducatives, récréatives et touristiques s'en verra renforcée et bonifiée, par des pratiques encadrées respectant le milieu naturel.

Conditions gagnantes et Propositions:

Les communautés locales et scientifiques ainsi que le gouvernement pourront s'engager afin que la conservation se vive sur le terrain, par de la surveillance, de l'affichage, une signalisation adéquate, des études scientifiques et de la recherche sur l'impact des activités permises dans ces territoires.

Information et ressources

Il est primordial d'assurer que des ressources techniques et financières du Gouvernement **soient non seulement disponibles dans le milieu, mais aussi faciles d'accès**, de manière que la communauté s'implique dans la gestion et pérennise les acquis.

Dans ce contexte et étant donné les problématiques et contraintes particulières à chacune des réserves, une collaboration étroite et concertée entre les différentes instances des Ministères, la Municipalité de Grandes-Piles, la MRC de Mékinac, ainsi que les utilisateurs et bailleurs locataires, **est absolument essentielle**.

A titre d'exemple, nous tenons à souligner la récente expérience négative concernant le chemin du Lac des Îles donnant accès à la Réserve de biodiversité de Grandes-Piles. En période de dégel, contrairement aux années précédentes, il est tout à coup devenu impossible cette année, d'assurer une circulation restreinte pour cette période (entre 30 et 45 jours). Ceci en raison des directives et d'une application très restrictive du Ministère des Forêts, Faune et Parcs, quant à la politique de fermeture temporaire du chemin. Notre but étant d'empêcher la dégradation du chemin, et d'assurer une utilisation sécuritaire des résidents et employés d'Aire Nature durant la période de dégel, cette nouvelle obligation de faire risque d'entraîner des réparations majeures au chemin, et donc des coûts importants, coûts en majeure partie assumés par les résidents et Aire Nature.

De plus nous soulignons que la gestion technique, administrative et financière de ce chemin est très complexe et très coûteuse sans le soutien du Gouvernement. En effet ce chemin est un enjeu majeur dans l'exploitation de la zone récréotouristique ainsi que la pérennité des activités proposées et la mise en valeur de ces espaces naturels; de plus 5 résidents propriétaires occupant la limite du chemin, il est primordial d'en assurer une circulation fluide et sécuritaire en tout temps.

Surveillance et contrôle

Il s'agit là d'un enjeu important dans la prévention des activités délinquantes que nous constatons ailleurs dans la Réserve de biodiversité projetée; par exemple dans le secteur du lac Roberge, les squats et occupations semi-permanentes sont légion, et source de pollution. Dans cette partie Nord Est de la Réserve de biodiversité projetée il **n'existe actuellement** aucune structure de contrôle qui puisse exercer une surveillance préventive comme celle exercée dans le secteur du lac Clair. *(Note : bien que prévu à sa constitution, l'OBNL n'a jamais pu exercer une quelconque gestion de ce secteur, pour des raisons de manque de moyens physiques, techniques, et financiers.)*

Le stationnement est aussi une autre problématique et un enjeu à part entière : le but n'étant pas de faire entrer de plus en plus de véhicules de tourisme pour accéder au site, lequel a une capacité limitée, mais de développer à terme des stratégies alternatives et créatives (navettes depuis le village de Grandes-Piles, étendre le sentier National jusqu'au cœur du village de Grandes-Piles, aire de stationnement au niveau de l'accès du Dorval etc.) Face à ces problèmes d'infrastructures et d'accès, les questionnements sont nombreux. En effet, si la Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles est l'une des plus petites de la Mauricie et un point chaud de biodiversité, **sa proximité dans le sud de la région, son accessibilité, son bassin de population, et l'existence d'une offre de services récréotouristique, font d'elle l'une des plus fréquentée.**

Gestion de la Réserve:

La Réserve de biodiversité projetée de Grandes Piles est reconnue par les experts du Ministère de l'Environnement comme un point chaud de biodiversité. Elle est la plus accessible et la gestion de ses accès pose actuellement, et posera des défis importants.

Depuis quinze ans L'OBNL Aire Nature Grandes-Piles travaille de concert avec la Municipalité de Grandes-Piles, la MRC de Mékinac, l'Association des Résidents du Lac des Iles, et nous avons conscience que nous formons un embryon non officiel de Comité de Gestion du Territoire bien en prise avec la réalité des défis et des problématiques qui nous attendent, et sommes très conscients de nos propres limitations administratives, techniques et financières.

En conséquence :

Nous attendons du gouvernement une collaboration étroite, concertée, et respectueuse des réalités et des contraintes auxquelles nous faisons face quant à la mise en place de leviers de gestion.

Nous suggérons et encourageons la mise en place d'un Comité consultatif et d'un Comité de gestion regroupant tous les acteurs privés et publics de la future Réserve de biodiversité de Grandes-Piles, comités soutenus et animés par le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les Changements climatiques, et par le Gouvernement.

Nous soulignons la nécessité absolue de l'implication financière et des ressources humaines et techniques du Gouvernement dans la gestion de ces territoires naturels et dans leurs accès, ainsi que l'accompagnement des différents intervenants concernés ayant à cœur la conservation et la mise en valeur de nos réserves de biodiversité.

CONCLUSION :

Aire Nature Grandes-Piles (Corporation Halte Camping du Lac Clair et du Lac Roberge) renouvelle son appui et son soutien à l'attribution d'un statut permanent de la Réserve de biodiversité de Grandes-Piles.

- Fin du mémoire -

Références

www.airenature.com site web de L'OBNL Aire Nature Grandes-Piles (Corporation Halte Camping du lac Clair et du Lac Roberge)

Gouvernement du Québec 2009 » Réserve de Biodiversité Protégée de Grandes-Piles Plan de Conservation Stratégie Québécoise des Aires Protégées, février 2009 . 12p.

www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/grandes-piles/PSC_G_Piles.pdf

MRC Mékinac 2007.Schéma d'aménagement révisé, les grandes affectations du territoire. Carte.

Thibeault D. 2005. Rapport de Conservation. EducAction Environnement, 16p.

Municipalité de Grandes-Piles, plan d'urbanisme 2014 : Les grandes orientations d'aménagement

Carte des sentiers d'Aire Nature

https://airenature.com/wp-content/uploads/2018/03/Carte_satellite_des_terrains-2018.jpg

https://airenature.com/wp-content/uploads/2018/03/Carte_des_sentiers_2018.jpg

Sentier National De la Mauricie

https://airenature.com/wp-content/uploads/2015/11/LR0928_01.pdf